

Bulletin provincial



SOMMAIRE

Page

<u>TUTELLE ADMINISTRATIVE</u>	
<u>FINANCES :</u>	
COMINES-WARNETON : Approbation du budget ordinaire et extraordinaire du Conseil communal 2021.	<u>71</u>
COMINES-WARNETON : Le Conseil communal réforme le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021.	<u>72</u>
<u>PATRIMOINE :</u>	
CHIMAY : Non-approbation de la délibération du 20 octobre 2021 de la FE Ste Vierge de Boutonville.	<u>73</u>
<u>POLICE</u>	
<u>RÈGLEMENTS COMMUNAUX – ORDONNANCES DE POLICE ADMINISTRATIVE :</u>	
SAINT-GHISLAIN : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>74</u>
ENGHIEN : Pandémie Coronavirus Covid-19.	<u>75</u>
QUAREGNON : Approbation de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – exercice 2022.	<u>77</u>
QUAREGNON : Approbation de la taxe additionnelle au précompte immobilier – exercice 2022.	<u>78</u>
FRAMERIES : Règlement complémentaire de circulation routière.	<u>79</u>
CHATELET : Aménagements du ruisseau des Malagnes.	<u>80</u>
CHATELET : Campagne publicitaire « J'peux pas, j'ai bibliothèque ».	<u>81</u>
TOURNAI : Approbation d'un nouveau Règlement général de police.	<u>82</u>
FARCIENNES : Modification du Règlement général de police.	<u>83-84</u>
LOBBES : Approbation du Règlement communal sur les funérailles et sépultures.	<u>85</u>
CHARLEROI : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>86-127</u>
MOUSCRON : Autorisation de détention d'artifices de divertissement.	<u>128</u>
PERUWELZ : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>130-140</u>
PERUWELZ : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>146</u>
ESTINNES : Approbation du Règlement communal des cimetières.	<u>147</u>
BELOEIL : Approbation du Règlement communal sur la conservation de la nature – Abbatage et protection des arbres et des haies.	<u>148</u>
QUIEVRAIN : Approbation dotation communale 2021 à la Zone de Police des Hauts-Pays.	<u>76</u>
QUAREGNON : Approbation dotation communale 2022 à la Zone de Secours Hainaut Centre.	<u>129</u>
PERUWELZ : Modification et approbation de divers règlements.	<u>141-145</u>
CHARLEROI : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>149-156</u>
LES BONNS VILLERS : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>157-165</u>
PERUWELZ : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>166-178</u>

Service public de Wallonie
DG05-MP-Direction du Hainaut
Dossier n° 050004/2021/FIN/TS90/016493

FINANCES

Objet : Conseil communal de COMINES-WARNETON du 08 novembre 2021 -approbation.

Conseil communal

La délibération du 08 novembre 2021, reçue le 19 novembre 2021, par laquelle le Conseil communal de Comines-Warneton amende le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021 est **APPROUVEE**

Mons, le 10 mars 2022

Le Gouverneur,
(s) Tommy LECLERCQ

Service public de Wallonie
DG05-MP-Direction du Hainaut
Dossier n° 050004/54010/TG90/2022/000267

FINANCES

Objet : Conseil communal de COMINES-WARNETON du 06 décembre 2021 - Réforme

Conseil communal

La délibération du 06 décembre 2021, reçue le 12 janvier 2022, par laquelle le Conseil communal de Comines-Warneton arrête le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021 est **réformée**

Mons, le 10/03/2022

Le Gouverneur,
(s) Tommy LECLERCQ

Service public de Wallonie
DG05-MP-Direction du Hainaut
Dossier n° 050004/Fin/FE/Eglise Sainte-Vierge de Boutonville/Chimay/Budget2022

PATRIMOINE

Objet : Conseil communal de CHIMAY– Délibération du 20 OCTOBRE 2021 – NON APPROBATION.

Conseil communal

Par arrêté du 22 décembre 2021, la délibération du 20 octobre 2021, reçue le 30 octobre 2021, par laquelle le Conseil communal de CHIMAY réforme le budget 2022 de la Fabrique d'église Sainte Vierge de Boutonville N'EST PAS APPROUVEE

Mons, le 10/03/2022

Le Gouverneur,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Saint-Ghislain – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 17 mai 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation d'une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite rue du Port 82 à Saint-Ghislain.

Mons, le 6 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,

(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune d'Enghien– Pandémie Coronavirus Covid-19.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 29 juin 2021, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police portant obligation, pour toute personne à partir de 12 ans, de se couvrir la bouche et le nez avec un masque ou toute autre alternative en tissu, dans l'espace public, à certains endroits de la Ville d'Enghien.

Mons, le 6 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Quiévrain – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux – Dotation communale 2021

Par décision du Conseil communal en date du 30 mars 2021, j'ai décidé d'approuver la dotation communale 2021 de la Commune de Quiévrain à la Zone de Police des Hauts-Pays.

Mons, le 6 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Quaregnon – Finances-Comptabilité.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 août 2021, j'ai décidé d'approuver la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – exercice 2022.

Mons, le 6 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Quaregnon – Finances-Comptabilité.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 août 2021, j'ai décidé d'approuver la taxe additionnelle au précompte immobilier – exercice 2022.

Mons, le 6 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,

(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Frameries – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 25 octobre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement de police spécifique applicable sur le territoire de la Commune de Frameries relatif à la collecte des déchets ménagers.

Mons, le 6 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Chatelet – Aménagements du ruisseau des Malagnes.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 juin 2021, objet n°4 j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la pose d'un pertuis et autres aménagements du ruisseau des Malagnes – application des dispositions de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en matière de dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.

Mons, le 6 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Chatelet – Campagne publicitaire « J’peux pas, j’ai bibliothèque ».

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 juin 2021, objet n°19 j’ai décidé d’approuver la convention de marché conjoint relatif à l’acquisition de sacs réutilisables dans le cadre de la Campagne publicitaire « J’peux pas, j’ai bibliothèque ».

Mons, le 6 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Zone de Police du Val de l’Escaut.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 22 juin 2021, j’ai décidé d’approuver le nouveau règlement général de Police.

Mons, le 6 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Farciennes – Règlement général de police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 août 2021, j'ai décidé d'approuver la modification du règlement général de police, articles 14,15 et 16 du Titre III « Collecte des déchets provenant de l'activité usuelle des ménages et des déchets assimilés à des déchets ménagers ».

Mons, le 6 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,

(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Farciennes – Règlement général de police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 août 2021, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance relative à la protection contre les risques liés à l'utilisation des tondeuses à gazon automatisées.

Mons, le 6 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Lobbes – Règlement communal.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 27 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement communal sur les funérailles et sépultures.

Mons, le 6 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/133 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue Bayet, section de CHARLEROI, le long de l'immeuble portant le numéro 19, sur une distance de 6 mètres.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/143 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules dans la rue de la Cayauderie, section de CHARLEROI, dans son tronçon compris entre la Grand'Rue et le pont surplombant l'autoroute A54.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/145 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'admission des cyclistes et conducteurs de Speed Pedelec à contresens dans les voiries à sens unique, sauf exceptions, section de CHARLEROI.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

Objet : N°2021/6/142 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'implantation d'un ensemble de quatre dispositifs de dévoiement en saillie dans la rue du Tunnel, section de COUILLET, tronçon compris entre la rue du Bouleau et la rue de la Source :

- à 15 mètres de son entrée côté rue de la Source, du côté droit, en direction de la rue du Bouleau ;
- le long de l'immeuble portant le numéro 20 ;
- le long de l'immeuble portant le numéro 48 ;
- en vis-à-vis de l'immeuble portant le numéro 54.

Dans la chicane formée par ces deux derniers éléments, une priorité de passage est instaurée, la priorité étant donnée aux conducteurs se dirigeant vers la rue du Bouleau.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/155 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'admission des cyclistes et conducteurs de Speed Pedelec à contresens dans les voiries à sens unique, sauf exceptions, section de COUILLET.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/139 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de stationner sur une distance de 11 mètres, rue Frère Orban, section de DAMPREMY, du côté des immeubles portant les numéros impairs, au départ de la porte de garage située en vis-à-vis du numéro 74, jusqu'en vis-à-vis du numéro 64.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/146 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'admission des cyclistes et conducteurs de Speed Pedelec à contresens dans les voiries à sens unique, sauf exceptions, section de DAMPREMY.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/129 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, ruelle Pelisse, section de GILLY, le long de l'immeuble portant le numéro 3, sur une distance de 6 mètres.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/134 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue du Wainage, section de GILLY, du côté des immeubles portant les numéros pairs, à ma mitoyenneté des immeubles répertoriées sous les numéros 2 et 4, sur une distance de 6 mètres.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/147 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'admission des cyclistes et conducteurs de Speed Pedelec à contresens dans les voiries à sens unique, sauf exceptions, section de GILLY.

.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/138 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de circuler dans la rue du Panorama, section de GOSSELIES, pour les véhicules ou trains de véhicules (chargement compris) dont la longueur est supérieure à 11 mètres.

.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/148 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'admission des cyclistes et conducteurs de Speed Pedelec à contresens dans les voiries à sens unique, sauf exceptions, section de GOUTROUX

.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/132 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue du Pont Neuf, section de JUMET, du côté des immeubles portant les numéros pairs, le long de l'habitation répertoriée sous le numéro 2, sur une distance de 6 mètres.

.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/149 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'admission des cyclistes et conducteurs de Speed Pedelec à contresens dans les voiries à sens unique, sauf exception, section de JUMET.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/135 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue Paul Pastur, section de LODELINSART, du côté des immeubles portant les numéros pairs, à hauteur de l'habitation répertoriée sous le numéro 182, sur une distance de 6 mètres.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/150 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'admission des cyclistes et conducteurs de Speed Pedelec à contresens dans les voiries à sens unique, sauf exception, section de LODELINSART.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/130 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue des Dochards, section de MARCHIENNE-AU-PONT, du côté des immeubles portant les numéros pairs, le long de l'habitation répertoriée sous le numéro 126, sur une distance de 6 mètres.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/131 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue Pierre Bauwens, section de MARCHIENNE-AU-PONT, du côté des immeubles portant les numéros impairs, le long de l'habitation répertoriée sous le numéro 29, sur une distance de 6 mètres.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/136 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'abrogation de la réglementation relative à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, sur une distance de 6 mètres, devant l'immeuble répertorié sous le numéro 36 de la rue Crayencour, section de MARCHIENNE-AU-PONT.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/140 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de stationner sur trois mètres, Cité du Nord, section de MARCHIENNE-AU-PONT, vis-à-vis de l'accès carrossable de l'habitation répertoriée sous le numéro 15.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/151 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'admission des cyclistes et conducteurs de Speed Pedelec à contresens dans les voiries à sens unique, sauf exceptions, section de MARCHIENNE-AU-PONT.

.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/152 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'admission des cyclistes et conducteurs de Speed Pedelec à contresens dans les voiries à sens unique, sauf exceptions, section de MARCHINELLE.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/137 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de stationner rue Emile Vandervelde, section de MONCEAU-SUR-SAMBRE, du côté des immeubles portant les numéros pairs, au départ de la mitoyenneté des numéros 82/84 jusqu'au numéro 76, sur une longueur de 16 mètres et, du côté des immeubles portant les numéros impairs, de la mitoyenneté des numéros 95/97 jusqu'à la mitoyenneté des numéros 89/91, sur une longueur de 14 mètres.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/156 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'admission des cyclistes et conducteurs de Speed Pedelec à contresens dans les voiries à sens unique, sauf exceptions, section de MONCEAU-SUR-SAMBRE.

.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/144 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'admission des cyclistes et conducteurs de Speed Pedelec à contresens dans les voiries à sens unique, sauf exceptions, section de MONTIGNIES-SUR-SAMBRE.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/154 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'admission des cyclistes et conducteurs de Speed Pedelec à contresens dans les voiries à sens unique, sauf exceptions, section de MONT-SUR-MARCHIENNE.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/141 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif au tracé de passagers pour piétons, chaussée de Gilly et rue Eau-sur-Elle, section de RANSART.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/153 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'admission des cyclistes et conducteurs de Speed Pedelec à contresens dans les voiries à sens unique, sauf exceptions, section de RANSART.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/128 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 05 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue de Jumet, section de ROUX, du côté des immeubles portant les numéros pairs, à hauteur de l'habitation répertoriée sous le numéro 102, sur une distance de 6 mètres.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/7/55 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 30 août 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue Circulaire, section de GOSSELIES, sur l'emplacement de stationnement marqué au sol, situé au coin de l'église Saint-Jean-Baptiste.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/8/89 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 20 septembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de stationner, rue Motte, section CHARLEROI, du côté des immeubles portant les numéros impairs, dans la projection de la porte de garage de l'immeuble répertorié sous le numéro 66, sur une longueur de 3 mètres.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/8/90 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 20 septembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de stationner, rue Julien Lahaut, section de DAMPREMY, du côté des immeubles portant les numéros impairs, le long des bâtiments répertoriés sous les numéros 21 et 23, sur une longueur de 9 mètres.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/8/91 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 20 septembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue Sart Culpard, section de GILLY, du côté des immeubles portant les numéros impairs, le long de l'habitation répertoriée sous le numéro 30, sur une distance de 6 mètres.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/8/92 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 20 septembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue des Hauchies, section de GILLY, du côté des immeubles portant les numéros impairs, le long de l'habitation répertoriée sous le numéro 55, sur une distance de 6 mètres.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/8/93 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 20 septembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de stationner rue Emile Strimelle, section de JUMET, du côté des immeubles portant les numéros impairs, dans la projection du garage attenant à l'habitation portant le numéro 94A et ce, sur une longueur de 3 mètres.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/8/94 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 20 septembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue Crayencour, section de MARCHIENNE-AU-PONT, du côté des immeubles portant les numéros pairs, le long de l'habitation répertoriée sous le numéro 50, sur une distance de 6 mètres.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/8/95 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 20 septembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de stationner, rue Edmond Jacquin, section de MARCHIENNE-AU-PONT, du côté des immeubles portant les numéros pairs, sur une longueur d'1,5 m, à hauteur de l'accès pédestre du numéro 6.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/8/96 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 20 septembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de stationner, rue de Finlande, section de MARCHIENNE-AU-PONT, du côté des immeubles portant les numéros impairs, en projection des numéros 70 à 74, sur une distance de 7M50 d'une part et, sur une distance de 3 M d'autre part, un segment de 4,40 M restant sans marquage entre ces deux portions.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/8/97 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 20 septembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de stationner, rue Jean Valhardi, section de MARCINELLE, du côté des immeubles portant les numéros pairs, sur une longueur de 6 mètres, le long de la façade latérale de l'habitation portant le numéro 141 (rue du Vieux Moulin) et jusqu'à la mitoyenneté avec le numéro 2a.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/8/98 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 20 septembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'abrogation de la réglementation relative à la réservation du stationnement pour les personnes à mobilité réduite, Cité du Hameau, section de MONCEAU-SUR-SAMBRE, sur une distance de 6 mètres, devant l'immeuble portant le n°21.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/8/99 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 20 septembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, place Sabatier, section de MONCEAU-SUR-SAMBRE, du côté des immeubles portant les numéros impairs, à hauteur de l'habitation répertoriée sous le numéro 7, sur une distance de 6 mètres.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/8/100 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 20 septembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue de la Paix, section de MONTIGNIES-SUR-SAMBRE, du côté des immeubles portant les numéros impairs, le long de l'habitation répertoriée sous le numéro 165, sur une distance de 6 mètres.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Mouscron – Stockage d’artifices de joie et d’artifices techniques au magasin « Au Petit Bazar »

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 29 novembre 2021, j’ai décidé d’approuver l’autorisation de détention d’artifices de divertissement.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Quaregnon – Finances-Comptabilité.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 25 novembre 2021, j'ai décidé d'approuver la dotation communale 2022 à verser à la Zone de Secours Hainaut Centre.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 25 mai 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement, rue Royale, d'une zone 30 aux abords des écoles entre les n°37 et 8A via le placement de signaux A23 avec panneau additionnel de distance « 50M » f4a et F4b.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 29 juin 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, boulevard Léopold III 72, du côté pair, le long du n°72 via le placement de signaux E9a avec pictogramme personnes à mobilité réduite et flèches montantes « 6m ».

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 29 juin 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation des mesures de stationnement antérieures prises au Conseil du 27/10/2020 et nouvelle interdiction de stationnement, rue de Mortagne, section de BAUGNIES.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 29 juin 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement d'un passage pour piétons, Allée Max Quintard, à hauteur de l'accès à l'école communale de BON SECOURS, 4 mètres après le poteau n°253/00049 (dans le sens autorisé) via les marques au sol appropriées, section de BON SECOURS.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 29 juin 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation de la réservation du stationnement aux véhicules de plus de 1,5 tonne dans le stationnement organisé en totalité sur les trottoirs, de part et d'autre de la chaussée entre les n°39 au n°3 côté impair et n°8 au n°50 côté pair, rue de la Buissière, section de PERUWELZ.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 29 juin 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation de la réservation d'un emplacement de stationnement pour ambulances, rue de la Buissière, du côté impair, le long du n°15, à hauteur de l'accès pédestre du home établi à cet endroit via le placement de signaux E9a avec panneau additionnel reprenant la mention « AMBULANCE » avec flèche montante « 6M » ainsi que l'établissement d'une zone d'évitement striée rectangulaire de 1,5x2m, dans la zone de stationnement existant, sur trottoir, à hauteur de l'accès pédestre du n°15, section de PERUWELZ.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 29 juin 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement de zones d'évitement striées rectangulaires de 10 mètres de longueur, rue d'Hergnies, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3,5 mètres distances de minimum 15 mètres et disposées en chicane, le long du n°12 et à l'opposé du n°14 avec priorité de passage vers la France via le placement de signaux D1, A7, B19, B21 et marques au sol appropriées, section de PERUWELZ.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 29 juin 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation de la zone de stationnement existant du côté pair, rue Cornefin, le long du n°16 ainsi que la délimitation d'une zone de stationnement sur chaussée, du côté impair, entre les n°27 et n°21 via les marques au sol appropriées, section de PERUWELZ.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 29 juin 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue de la Ferté, du côté pair, le long du n°56 et 58 via le placement de signal E9f avec pictogramme personnes à mobilité réduite et flèches montantes « 6m », section de PERUWELZ.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 29 juin 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'organisation du stationnement perpendiculairement à l'axe de la chaussée entre les n°59 et 55 via les marques au sol appropriées ainsi que l'établissement de zones d'évitement striées, carrefour formé des rues des Français et rue Astrid, section de PERUWELZ.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux

Par décision du Conseil communal en date du 23 septembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, Avenue de la Basilique, du côté impair, le long du n°115 via le placement de signaux E9a avec pictogramme personnes à mobilité réduite et flèches montantes « 6m », section de PERUWELZ.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement.

Règlements communaux

Par décision du Conseil communal en date du 23 septembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la modification du règlement d'ordre intérieur sur la gestion financière et le contrôle financier-provisions pour menues dépenses – augmentation de la caisse du service ordinaire, section de PERUWELZ.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement.

Règlements communaux

Par décision du Conseil communal en date du 23 septembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'octroi d'un subside de soutien aux associations autres que sportives de l'entité pour l'année 2021 suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, section de PERUWELZ.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement.

Règlements communaux

Par décision du Conseil communal en date du 23 septembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'approbation des modalités de mise en place d'un budget participatif à destination des comités de village de l'entité (et documents afférents) dans le cadre de l'action « Création de comités de quartier » reprise dans le plan d'actions 2020-2025 du Plan de Cohésion Sociale, section de PERUWELZ.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement.

Règlements communaux

Par décision du Conseil communal en date du 30 novembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la conservation de la nature, abattage et protection des arbres et des haies.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement.

Règlements communaux

Par décision du Conseil communal en date du 30 novembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement de travail du personnel directeur, enseignant et assimilé statutaire des écoles fondamentales communales.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 25 mai 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement, rue Royale, d'une zone 30 aux abords des écoles entre les n°37 et 8A via le placement de signaux A23 avec panneau additionnel de distance « 50M » f4a et F4b.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune d'Estinnes— Règlement communal des cimetières.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 20 septembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement communal sur les cimetières pour l'entité d'Estinnes.

Mons, le 16 décembre 2021

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Beloeil – Règlement.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 20 avril 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement communal sur la conservation de la nature- Abattage et protection des arbres et des haies.

Mons, le 2 juin 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2022/2/36 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 21 février 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réglementation du stationnement, rue des Grands Trieux, section de Monceau-sue-Sambre. Ces mesures annulent et remplacent la décision prise par le Conseil communal en date du 05/07/2021, objet 2021/6/137

Mons, le 2 juin 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/126 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 5 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif aux réservations de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (IntraRing et proximité immédiate) – Voiries régionales, section de CHARLEROI.

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/124 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux – Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 5 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement adaptant et étendant le plan communal de stationnement relatif aux matières dépenalisées.

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/6/125 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 5 juillet 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif au règlement complémentaire concernant les réservations de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (IntraRing et proximité immédiate) sections de CHARLEROI et MARCINELLE.

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/10/71 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 29 novembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, route de Trazegnies, section de MONCEAU-SUR-SAMBRE, à hauteur de l'habitation répertoriée sous le numéro 119, sur une distance de 6 mètres (dans l'aire de stationnement).

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/10/72 Commune de Charleroi : Circulation routière – Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 29 novembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue de Châtelet, section de MARCHIENNE-AU-PONT, du côté des immeubles portant les numéros pairs, le long de l'habitation répertoriée sous le numéro 100, sur une distance de 6 mètres.

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/10/73 Commune de Charleroi : Circulation routière – Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 29 novembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue de Beaumont, section de MARCHIENNE-AU-PONT, du côté des immeubles portant les numéros impairs, à hauteur de l'habitation répertoriée sous le numéro 301, sur une distance de 6 mètres.

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2021/10/74 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 29 novembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'abrogation de la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, route de Trazegnies, section de MONCEAU-SUR-SAMBRE, à hauteur de l'immeuble portant le numéro 113, (dans l'aire de stationnement), sur une distance de 6 mètres.

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : F0001 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux – Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 18 mai 2020, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la circulation rue Jules Hoebeke, section de Frasnes-lez-Gosselies, tronçon depuis son immeuble portant le n°21 et son carrefour avec la rue de l'Égypte, avec placement des marquages au sol réglementaire et des signaux D1, B19, B21, A7, F49.

Mons, le 2 juin 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : R0001 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 18 mai 2020, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la circulation à la rue de Bruxelles à son débouché sur la rue Sainte-Anne, face à l'immeuble portant le numéro 12, section de Rèves, un passage piétons est établi, ces mesures seront matérialisées par des marquages au sol appropriées.

Mons, le 2 juin 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : R0002 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière – Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 18 mai 2020, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif au chemin de la Justice, section de Rèves, tronçon compris sur une distance de 100 mètres depuis la fin de l'agglomération en direction de Buzet, la vitesse est limitée à 50 km/h, cette mesure est concrétisée par des signaux C43, C45, avec additionnel de distance 100 M.

Mons, le 2 juin 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : M0001 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 18 mai 2020, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif au stationnement rue d'En Dessous, section de Mellet, tronçon compris entre les immeubles portant les numéros 3 et 42b, cette mesure est matérialisée par des marques au sol réglementaires.

Mons, le 2 juin 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : M0003 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 18 mai 2020, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à l'instauration d'un passage pour piétons rue d'En Dessous, section de Mellet, face à l'immeuble portant le n°5, cette mesure est matérialisée par des marques au sol appropriées et des signaux F49.

Mons, le 2 juin 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : V0002 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 23 février 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la circulation rue de Chassart, section de Villers-Perwin, tronçon compris dans son carrefour avec la rue de Chassart de l'entité de Fleurus, cette mesure est matérialisée par le placement des marques au sol constituées d'une ligne blanche continue et discontinue.

Mons, le 2 juin 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : V0001 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 23 février 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à l'établissement d'un passage pour piétons au carrefour des rues de l'Escaille et du Tilleul, section de Villers-Perwin, cette mesure est matérialisée par le placement des marques au sol appropriées.

Mons, le 2 juin 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : M0004 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 23 février 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à l'organisation de stationnement du côté pair, rue Helsen, tronçon compris entre les immeubles portant les numéros 2 et 4, section de Mellet, cette mesure est matérialisée par le placement des marques au sol réglementaires..

Mons, le 2 juin 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : F0002 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 22 mars 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la modification de la séparation réservée à la circulation des piétons et des cyclomoteurs à deux roues classe A, rue Léopold III, section de Frasnes-lez-Gosselies, tronçon compris entre l'immeuble portant le n°1 de la rue Albert 1^{er}, les mesures réglementant la partie de la voie publique réservée à la circulation des piétons et cyclistes de la présence du signal D9 sont abrogées.

Mons, le 2 juin 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 octobre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement d'un passage pour piétons, rue des Français, à hauteur du n°4 du pignon de la rue Verte Louche via les marques au sol appropriées (à hauteur du mur de gabions de cette habitation), section de PERUWELZ.

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 octobre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation de la réservation du stationnement pour les personnes à mobilité réduite existant, du côté impair, le long du n°23-25, rue de la Loquette, section de PERUWELZ.

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 octobre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation, Chemin de Basècles (dans sa partie sise entre le Chemin de Thumaide et la RN 60), de la circulation aux piétons, cyclistes, cavaliers et véhicules agricoles entre le n°15 et la RN 60 via le placement de signaux F99c, F101c et F45b, section de PERUWELZ.

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 octobre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation de l'interdiction de stationner, existant du côté impair, rue des Français, entre les n°77 à 61 A, section de PERUWELZ.

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 octobre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement d'un passage pour piétons, rue de l'Europe, à hauteur du poteau d'éclairage n°253/03265 via les marques au sol appropriées, section de PERUWELZ.

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 octobre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement de zones d'évitement trapézoïdales de 10 mètres de longueur, Chemin des Rocs, disposées en vis-à-vis et réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4 mètres, 30 mètres avant le n°4 (venant de la rue des Chauffours) avec priorité de passage pour les conducteurs se dirigeant vers la rue des Chauffours via le placement de signaux 19, B21, A7, D1 et marques au sol appropriées, section de PERUWELZ.

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 octobre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation de la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, du côté impair le long du n°27 de la rue d'Hergnies via le placement de signaux E9a avec pictogramme personnes à mobilité réduite et flèches montantes « 6m », section de PERUWELZ.

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 novembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement d'un passage pour piétons, rue des Français, à hauteur de l'accès à la gare de Péruwelz et du n°59 ainsi que la délimitation d'une zone d'évitement striée sur l'emplacement de stationnement situé à hauteur du passage piéton précité via les marques au sol appropriées, section de PERUWELZ.

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 novembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue Victor Cretteur, du côté pair, le long du n°160 via le placement de signaux E9a avec pictogramme personnes à mobilité réduite et flèches montantes " 6m ", section de PERUWELZ.

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 novembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue du Réthibaut, du côté impair le long du n°45 via le placement de signaux E9a avec pictogramme personnes à mobilité réduite et flèches montantes " 6m ", section de PERUWELZ.

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 novembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement de zones de stationnement délimitées au sol, du côté pair, rue Victor Cretteur, le long des n°6 à 10 et des n°16 à 18 via les marques au sol appropriées, ces mesures sont conditionnées au déplacement de l'arrêt de bus existant à hauteur du n°16 vers le n°2, section de PERUWELZ.

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 novembre 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'organisation de 8 emplacements de stationnement (perpendiculaires aux axes des chaussées), allée du Mont de Péruwelz, dont deux réservés aux personnes à mobilité réduite via le placement de signaux E9a avec pictogrammes des personnes à mobilité réduite et des marques au sol appropriées en conformité avec le plan terrier annexé au rapport de Police, section de PERUWELZ.

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 20 décembre 2021, j'ai décidé d'approuver la mise en service d'une caméra fixe temporaire sur l'espace public de l'ensemble du territoire communal pour lutter contre la malpropreté, section de PERUWELZ.

Mons, le 25 mai 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ